

Compte rendu de la séance du 07 juillet 2020

Date de la convocation: 03/07/2020

L'an deux mille vingt et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Julie ADAMI, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA, Marie-José FINIELS, Jeremy KALA, Johann MAUBOUSSIN, Régine MICHEL, Laurence TERRAS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Laurence TERRAS

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Fixation des indemnités du maire
- Délégation de signature et de fonction au 1er adjoint
- Délégation de signature et de fonction au 2ème adjoint
- Fixation des indemnités des adjoints
- Délégations de signature aux secrétaires de mairie
- Commission communale des impôts directs
- Commission communale d'appel d'offres
- Commission de contrôle des listes électorales
- Elections des délégués aux différentes structures intercommunales
- Elections des représentants aux organisations diverses
- Renouvellement des membres du CCAS
- Création des commissions municipales
- Délibérations concernant le poste d'aide institutrice à l'école primaire du RPI

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire.
Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1-Pouvoirs délégués par le conseil municipal au maire (D 2020 009) en application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal de Piégut :

vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 2122-23,
vu la circulaire NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003

décide à 9 voix pour et 1 abstention (Mme le Maire étant sortie de la salle au moment du vote)

de confier à Mme le Maire Adèle KUENTZ les délégations suivantes :

- 1-de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- 2-de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant
- 3-de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 4-de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 5000 Euros par sinistre
- 5-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10 000 Euros, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 6-de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 15 000 €.

2-Fixation des indemnités du maire (D 2020 010)

Mme le Maire informe le conseil municipal que :

- au vu du code général des collectivités territoriales et notamment des articles 2123-23 et suivants.
- suite à loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le maire touche de droit la somme maximale prévue par le barème pour la strate de sa commune soit pour les communes de moins de 500 habitants 25,5% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique au 1er janvier 2019, indice brut 1027 majoré 830.

Mme le Maire étant sortie de la salle, le conseil municipal entérine cette information à l'unanimité.

Ces indemnités seront versées mensuellement.

3- Délégations de signature et de fonction aux 2 adjoints (A-2020-08 et A-2020-09)

Mme Adèle KUENTZ, maire, informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, M Jeremi BARANOWSKI, 1er adjoint, est délégué en son absence ou si elle est empêchée, pour assurer les fonctions d'ordonnateur, les fonctions liées au traitement de projets d'urbanisme, les actes et les décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme, et pour la signature des documents liés à ces délégations de fonctions ainsi que pour la signature des actes d'administration courante.

En cas d'absence du 1er adjoint, M Alain MICHEL, 2ème adjoint, a les mêmes délégations de fonctions et de signatures.

4-Fixation des indemnités des adjoints (D 2020 011)

Mme le Maire informe le conseil municipal que :

- au vu du code général des collectivités territoriales et notamment des articles 2123-23 et suivants
- suite à loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les adjoints peuvent toucher la somme prévue par le barème pour la strate de sa commune soit pour les communes de moins de 500 habitants 9,9 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique au 1er janvier 2019, indice brut 1027 majoré 830.
- au vu des arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux 2 adjoints au maire, il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire.

Mme le Maire précise que ces indemnités peuvent être modulées.

Mme le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'attribution du montant maximal de l'indemnité à allouer au 1er et au 2nd adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée, et à l'unanimité des membres présents (les 2 adjoints étant sortis de la salle), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, pour les 2 adjoints, au taux maximal de l'indice comme cité précédemment.

Ces indemnités seront versées mensuellement.

Jeremy KALA et Isabelle SORIA partent de la salle à 21h03 et donnent pouvoirs respectivement à Marec BRANDI et Alain MICHEL.

5-Délégations aux secrétaires de mairie (A-2020-11 et A-2020-12)

Mme Adèle KUENTZ, maire, informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales, Mme Marianne JAMET et Mme Flor JOLY MACIEL, secrétaires de mairie, ont délégué pour la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas de décision, et sont chargées de la réception des déclarations d'urbanisme ainsi que de les dresser sur le registre .

6-Commission communale des impôts directs (D 2020 013)

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs CCID selon l'article 1650-1 du code général des impôts.

Cette commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires choisis parmi une liste de 12 contribuables, et de 6 commissaires suppléants choisis parmi une liste de 12 contribuables, par l'administrateur général des finances publiques.

Il s'agit donc de dresser ces 2 listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse les 2 listes suivantes :

Commissaires titulaires :

Prénom Nom	Commune de résidence	Propriétaire	Locataire
1 Jean Pierre AYASSE	PIEGUT Les Forests	X	
2 Jean-Pierre BROCHIER	PIEGUT Les Forests	X	
3 Philippe BARNEAUD	PIEGUT Village	X	
4 Serge THOME	PIEGUT Le Planeuil	X	
5 Christine MARCELLIN	PIEGUT Jussel	X	
6 Patrick ARNAUD	PIEGUT Village	X	
7 Gisèle MAUREL	PIEGUT La Crotte	X	
8 Audrey PERCIE DU SERT	PIEGUT Les Barneauds		X
9 Marie José FINIELS	PIEGUT Les Auches		X
10 Claudine BLANC	PIEGUT Village		X
11 Mélanie ARQUES	PIEGUT Les Auches		X
12 Freddy RAMET	PIEGUT Le Village		X

Commissaires suppléants :

Prénom Nom	Commune de résidence	Propriétaire	Locataire
1 Stéphane DAMOND	PIEGUT Jussel	X	
2 Alain MICHEL	PIEGUT Neyrac	X	
3 Arnaud NAPIERAJ	PIEGUT Village	X	
4 Johann MAUBOUSSIN	PIEGUT Village	X	
5 Isabelle SORIA	PIEGUT La Rouvière	X	
6 Claire MIQUEL	PIEGUT Les Pons	X	
7 Céline CHAMPSAUR	PIEGUT Les Pons	X	
8 Marc PELLAT	PIEGUT Village	X	
9 Régis GAY	PIEGUT Les Auches	X	
10 Jacques VIGREUX	PIEGUT Les Auches	X	
11 Céline HENNE	PIEGUT Le Moulin		X
12 Loïc COSTE	PIEGUT Jussel		X

7-Création des commissions municipales (D 2020 014)

Afin de mener à bien les projets communaux, Mme le Maire propose au conseil municipal la création de commissions municipales.

Sont créés les commissions suivantes :

Agriculture - Forêt - Environnement :

Adèle KUENTZ
Jérémi BARANOWSKI
Alain MICHEL
Marec BRANDI
Jeremy KALA
Johann MAUBOUSSIN
Isabelle SORIA
Julie ADAMI
Marie José FINIELS

Logement :

Jérémi BARANOWSKI
Régine MICHEL
Laurence TERRAS
Alain MICHEL

Affaires scolaires :

Adèle KUENTZ
Marec BRANDI
Jérémi BARANOWSKI
Julie ADAMI

Finances :

Adèle KUENTZ
Jérémi BARANOWSKI
Alain MICHEL
Laurence TERRAS
Johann MAUBOUSSIN
Marie José FINIELS

Transport :

Adèle KUENTZ
Alain MICHEL
Régine MICHEL
Marie José FINIELS
Laurence TERRAS

Communication :

Adèle KUENTZ
Jérémi BARANOWSKI
Isabelle SORIA
Laurence TERRAS

Appel d'offres :

3 titulaires	3 suppléants
Adèle KUENTZ	Alain MICHEL
Jérémi BARANOWSKI	Marec BRANDI
Marie José FINIELS	Laurence TERRAS

8-Commission électorale (D 2020 026)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 membre du conseil municipal, ni maire, ni adjoints, pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Marec BRANDI, comme représentant élu, au sein de la commission de contrôle électorale.

Il sera demandé à Jean Pierre AYASSE s'il souhaite toujours être représentant de l'administration.
Il sera demandé à Michael Pereira si'l souhaite être représentant du TGI.

9- Commissions de la CCSPVA

Mme le Maire informe le conseil municipal que la CCSPVA travaille par commissions, et elle demande qui seraient intéressés pour faire partie des différentes commissions .

A titre d'information, les élus se proposent comme suit :

-Tourisme Activités Pleine Nature :

Jeremi BARANOWSKI
Marec BRANDI
Julie ADAMI

-Gestion des déchets :

Julie ADAMI

-Développement économique :

Jeremi BARANOWSKI

-Assainissement :

Marec BRANDI

-SCOT :
Adèle KUENTZ
Laurence TERRAS

-SMAVD :
Marec BRANDI suppléant

Les délégués aux commissions seront entérinés par le conseil communautaire.

10-Délégués SDE 04 Syndicat Energie Alpes de Haute Provence (D 2020 019)

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite aux dernières élections municipales et conformément à l'article 5 des nouveaux statuts du Syndicat Energie des Alpes de Haute Provence SDE 04, il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune auprès du collège territorial.

Ces délégués seront réunis au sein du collège électoral et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SDE 04.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :
Alain MICHEL et Laurence TERRAS comme délégués titulaires et Marec BRANDI comme délégué suppléant au SDE 04.

11-Représentants du SMAVD (D 2020 016)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des différents syndicats auxquels adhère la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance CCSPVA pour représenter la commune de Piégut, et notamment au SMAVD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :
Adèle KUENTZ comme représentant titulaire et Marec BRANDI comme représentant suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

12-Représentants au SCOT (D 2020 017)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des différents syndicats auxquels adhère la Communauté de Communes du Pays Serre Ponçon Val d'Avance CCSPVA pour représenter la commune de Piégut, et notamment au SCOT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :
Adèle KUENTZ comme représentant titulaire et Laurence TERRAS comme représentant suppléant au Schéma de Cohérence Territorial

13-Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI (D 2020 018)

Agence de GEstion et Développement Informatique

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 03/07/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 10 des statuts d'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne créant le syndicat AGEDI

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011 du préfet de Seine et Marne autorisant la modification des statuts du syndicat

Vu l'arrêté du préfet de Seine et Marne portant adhésions et retraits des collectivités membres depuis 1998

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DESIGNER Madame Adèle KUENTZ maire de Piégut résidant aux Auches à 05130 PIEGUT comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

13-Représentants à l'association des Communes Forestières (D 2020 020)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de l'association des Communes Forestières à laquelle adhère la commune de Piégut.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Jeremy KALA comme représentant titulaire et Isabelle SORIA comme représentant suppléant à l'association des Communes Forestières

14-Représentants au Comité de Pilotage de Natura 2000 (D 2020 021)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du Comité de Pilotage de Natura 2000.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Jeremi BARANOWSKI comme représentant titulaire et Julie ADAMI comme représentant suppléant au Comité de pilotage de Natura 2000.

15-Délégués au CNAS (D 2020 022)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut est adhérente au CNAS, afin d'assurer le volet social obligatoire de la commune envers son personnel.

Il convient de désigner un délégué des élus et un délégué du personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Adèle KUENTZ comme déléguée des élus et Flor JOLY MACIEL comme déléguée du personnel au sein du CNAS.

16-Correspondant défense (D 2020 023) et automate d'alerte.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Ministère de la Défense demande à ce qu'il soit désigné un correspondant défense dont le rôle essentiel dans la commune est de veiller à la sensibilisation des citoyens aux questions de défense.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Marie José FINIELS comme représentant défense pour la commune de Piégut

D'autre part la Préfecture demande 2 personnes en plus du Maire et des 2 adjoints pour être averties par l'automate d'alerte en cas de nécessité :

Marie José FINIELS et Johann MAUBOUSSIN se proposent pour être inscrits sur cette liste de 5 personnes.

17-Délégués au SIVU Irrigation La Motte-Turriers (D 2020 024)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (2 titulaires dont le maire et 2 suppléants) au SIVU Irrigation La Motte-Turriers, ainsi que 2 membres à la commission réseaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

-Adèle KUENTZ et Alain MICHEL comme représentants titulaires
-Jeremi BARANOWSKI et Marec BRANDI comme représentants suppléants
-Adèle KUENTZ et Alain MICHEL comme membres de la commission réseaux au SIVU Irrigation La Motte-Turriers.

18-Délégués au SIVU de la micro-crèche Piégut-Venterol (D 2020 025)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (3 titulaires dont le maire et 3 suppléants) au SIVU de la micro-crèche Piégut-Venterol

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

3 titulaires :

Adèle KUENTZ
Jeremy KALA
Marec BRANDI

3 Suppléants :

Alain MICHEL
Marie José FINIELS
Régine MICHEL

au SIVU de la micro-crèche Piégut-Venterol.

19-Nomination Délégué Protection des Données (D 2020 027)

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données, il convient de nommer un délégué à la protection des données, DPO.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Mme Adèle KUENTZ Maire comme DPO, Laurence Terras intervenant supplémentaire dans ce rôle.

20-Utilisateurs SIG et GEOMAS (D 2020 028)

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du SIG Géomatique Mutualisé des Alpes du SUD Géomas, il convient de mettre à jour les données des utilisateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne comme utilisateurs du SIG Géomatique Mutualisé des Alpes du SUD Géomas :

Adèle KUENTZ maire

Johann MAUBOUSSIN conseiller municipal

21-Renouvellement des membres du CCAS (D 2020 015)

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler les membres du Conseil Communal d'Action Sociale CCAS selon l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles.

Cette commission est composée du maire Adèle KUENTZ, et à nombre égal de membres du conseil municipal et de personnes de la commune.

Il s'agit donc de dresser ces 2 listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse les 2 listes suivantes :

Membres du conseil municipal :

Isabelle SORIA
Marie José FINIELS
Régine MICHEL
Jeremi BARANOWSKI

Habitants de la commune:

Mireille SIGUAN
Michèle VIGREUX
Evelyne ROUSSILLON
Stephane DAMOND

22-Déclaration de vacance de poste (D 2020 012)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une aide institutrice est en contrat à l'école primaire de Piégut RPI Piégut-Venterol depuis septembre 2016, en CDD avec temps de travail annualisé, sur un poste d'adjoint territorial d'animation inscrit au tableau des emplois délibération D 2019-048.

A compter du 1er septembre 2020, ce poste devient vacant.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le renouvellement de la nomination d'un agent sur ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de déclarer la vacance d'emploi de ce poste
- d'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement
- de pourvoir à cet emploi par un contrat à durée déterminée avec temps de travail annualisé, à temps non-complet, conformément à la délibération D 2019-048 du tableau des emplois

Pour le recrutement, une annonce d'offre d'emploi sera transmise aux communes de la ccspva et aux communes avoisinantes, L'entretien se fera en présence des membres de la commission scolaire de Piégut soit, Adèle KUENTZ, Marec BRANDI, Jérémie BARANOWSKI, Julie ADAMI et de Régine MICHEL, ainsi que des membres de la commission scolaire de Venterol, les 2 communes finançant cet emploi au prorata du nombre d'élèves.

La séance est levée à 22h41mn

Le Maire

Adèle KUENTZ

